

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 18 janvier 2006 de M. Pierre Maudet, intitulée: «Avis de droit: abus d'avis?»

TEXTE DE LA QUESTION

La Ville de Genève a régulièrement recours à des avis de droit sur des questions la touchant de près ou de loin.

Combien d'avis de droit ont été diligentés en 2005? Auprès de qui? Pour quel montant chacun? Et surtout sur quel sujet?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En 2005, le Conseil administratif n'a diligenté qu'un seul avis de droit, auprès de l'étude BMG Avocats, pour un montant de 18 067,55 francs, au sujet de l'initiative populaire cantonale IN 132 «Pour la réalisation du projet Rhino en Ville de Genève».

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Le 15 octobre 2008.